



## Prime : déclaration commune

Les Fédérations CGT, FO, CFTD, CFE-CGC, CFTC et SUD ont pris connaissance des annonces gouvernementales concernant l'attribution d'une Prime sur la base d'une enveloppe de 10 Millions d'Euros, hors RMPP et hors dispositif Macron.

**La hauteur de cette enveloppe représente une prime de 60 à 70 € bruts par salariés ! Une fois de plus, quel mépris !**

L'UCANSS a informé les directions d'organismes de l'ouverture d'une négociation la semaine prochaine sur les modalités d'attribution de la Prime.

Hormis la convocation d'hier soir, nos fédérations n'ont pas été informées. Que s'agit-il de négocier ?

Nos fédérations considèrent que ce n'est pas à la hauteur des attentes et de l'investissement des salariés.

C'est pourquoi, nous demandons que l'intégralité des crédits de fonctionnement et d'intéressement, soit ajoutée à cette enveloppe pour permettre une véritable négociation à la hauteur des besoins des salariés. A titre d'exemple, le cumul des sommes budgétées et non reversées de l'intéressement, de 2013 à 2017, représente 93 millions d'euros.

Les pouvoirs publics et l'Ucanss ont la possibilité et le devoir d'augmenter l'enveloppe initialement arrachée par les différentes mobilisations et actions des salariés. Enveloppe qui, aujourd'hui, ne répond à aucune des revendications du personnel :

- **L'augmentation significative de la valeur du point et Salaire Minimum Professionnel Garanti à 2000€ bruts ;**
- **L'attribution de mesures immédiates pour tous les salariés en rattrapage de la perte du pouvoir d'achat ;**
- **L'arrêt des suppressions de postes et remplacement de tous les départs par des embauches en CDI ;**
- **La mise en place d'une classification qui permette un véritable déroulement de carrière avec la reconnaissance des compétences, des qualifications et des diplômes ;**
- **Le respect et maintien de toutes les dispositions de la Convention Collective Nationale.**

Paris, le 15 février 2019